

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALAIRAC

Conseil municipal du 13 octobre 2021

Le treize octobre deux mille vingt-et-un à Alairac, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alairac se sont réunis à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 3

Date de convocation : 8 octobre 2021

Présents : Marc ADIVEZE, Myriam DELL'AVANZATA, Armand CATHALA, Rose-Marie MOREL, Fabrice GIACOMIN, Michelle SOULAYRAC, Brigitte DAZZAN, Patrice CLASERT, Josiane LALANNE, Carole BLAIS, Leïla NAUDY.

Absents : Michel BRIEU (excusé), Jean-Joseph LAMOUREUX (excusé), Jérôme GAZANIOL (excusé), Pascal FERRIER (excusé).

Pouvoirs : Jean-Joseph LAMOUREUX à Marc ADIVEZE, Jérôme GAZANIOL à Rose-Marie MOREL, Pascal FERRIER à Myriam DELL'AVANZATA.

Secrétaire de séance : Leïla NAUDY.

Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture de la séance a désigné Leïla NAUDY comme secrétaire de séance. Cette dernière a ensuite fait l'appel des conseillers présents et des pouvoirs. Monsieur le Maire a pu constater que le quorum était atteint et que le conseil municipal pouvait donc délibérer valablement.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 juillet 2021

Le Maire soumet à l'approbation des membres présents le procès-verbal du conseil municipal du 21 juillet 2021.

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et bilan de la concertation

***IMPORTANT** : Armand CATHALA et Jean-Joseph LAMOUREUX (pouvoir à Marc ADIVEZE), ne participent ni aux débats ni au vote de ce point.*

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Adeline SERVAT, du bureau d'études PARCOURIR LES TERRITOIRES, pour présenter les éléments du dossier de Plan Local de l'Urbanisme.

Madame SERVAT rappelle également les modalités de consultation du public telles qu'elles ont été décidées par la municipalité lors de la prescription du PLU en juillet 2013 puis fait la synthèse des formalités entreprises durant l'élaboration du PLU pour tenir la population informée de ce travail.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le bilan de la concertation du public tel qu'il a été présenté.
- Arrête le projet de PLU tel que présenté par le bureau d'études et de le soumettre, pour approbation, aux Personnes Publiques Associées.

3. Approbation du Périmètre Délimité des Abords (P.D.A.)

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2019, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé de modifier le périmètre de protection des Monuments Historiques en vigueur (500 m autour des Monuments Classés que sont la Croix de Saint-Germain, la Croix de Catuffe et l'église Saint-Germain) en un Périmètre Délimité des Abords.

Ce nouveau périmètre a été approuvé par le conseil municipal en juin 2019 et doit désormais être soumis à une enquête publique commune avec le Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le Périmètre Délimité des Abords tel qu'il a été proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.
- Décide de soumettre ce projet de Périmètre Délimité des Abords à une enquête publique conjointe avec le projet de Plan Local d'Urbanisme.

4. Nomination et numérotation de rues : chemin des savalous / lotissement Eloi-castel / chemin de l'aragone / place de la croix

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de régulariser la nomination et la numérotation des voies suivantes :

- chemin des savalous
- chemin de l'aragone
- lotissement Eloi-castel
- place de La Croix

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de nommer et de numérotter les voies précitées comme indiqué sur le plan annexé au présent document.

5. Décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison d'une insuffisance de crédits budgétaires au chapitre 012 et sur l'opération 188-VRD, il convient de procéder à un virement de crédits tel que proposé ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65888 – Autres	22 000.00 €			
6411 – Rémunération personnel titulaire		15 000.00 €		
6451 – Cotisations à l'URSSAF		5 000.00 €		
6453 – Cotisations caisses de retraite		2 000.00 €		
S/total Fonctionnement	22 000.00 €	22 000.00 €		
2041582-200 – Extensions réseaux publics	2 500.00 €			
2151-188 – Travaux de voirie		2 500.00 €		
S/total Investissement	2 500.00 €	2 500.00 €		

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le virement de crédits tel que proposé ci-dessus.

6. Approbation de la convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » avec Carcassonne Agglo

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite « loi NOTRe », prévoyait le transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines, jusque-là exercée par les communes, aux communautés d'agglomération à partir du 1^{er} janvier 2020.

Toutefois, afin de permettre aux services de Carcassonne Agglo de s'organiser et de se préparer au mieux à l'exercice de cette compétence, il avait été décidé, conjointement avec les communes membres, de « différer » ce transfert.

Lors du conseil municipal du 13 février 2020, le conseil municipal d'Alairac a validé ce principe et autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de gestion de services pour la compétence « eaux pluviales urbaines » avec Carcassonne Agglo (délibération n°2020-02 du 13/02/2020), ce qui a été fait le 6 mars 2020.

La validité de cette convention de gestion de service étant arrivée à son terme et les modalités de gestion de cette compétence étant toujours à l'étude, Monsieur le Maire propose de signer une nouvelle convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « eaux pluviales urbaines » avec Carcassonne Agglo pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve cette nouvelle convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » avec Carcassonne Agglo.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

7. Approbation de la convention de mise à disposition de locaux municipaux au CIAS Carcassonne Agglo Solidarités : formation BAFA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de convention de mise à disposition temporaire de certains locaux municipaux au CIAS Carcassonne Agglo Solidarités pour une formation BAFA devant se dérouler du samedi 23 au samedi 30 octobre 2021 inclus. Les locaux concernés par cette mise à disposition, qui est exceptionnellement consentie à titre gratuit, sont les suivants :

- foyer municipal
- maison des sports et de la culture
- salle du temps libre
- salle du conseil municipal
- réfectoire (pour les temps de repas uniquement)

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve cette convention de mise à disposition temporaire de locaux municipaux au CIAS Carcassonne Agglo Solidarités à titre exceptionnellement gracieux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

8. Demandes de subventions pour l'exercice 2022

a. A Carcassonne Agglo au titre du Programme d'Intérêt Général (PIG) 2022 : rénovation de placettes dans le centre-bourg

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a engagé un programme de rénovation de plusieurs placettes du centre-bourg. Ce projet consistera notamment à moderniser et végétaliser ces espaces publics mais également à les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le cabinet CV Architecture, chargé de la maîtrise d'œuvre de cette opération, a estimé le coût total de ce programme à environ 106 666.00 € HT (soit 128 000.00 € TTC), frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris.

Cette opération est éligible à un financement au titre du Programme d'Intérêt Général porté par Carcassonne Agglo à hauteur de 35 % du montant hors-taxe et dans la limite de 10 000.00 € de subvention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 10 000.00 € auprès de Carcassonne Agglo au titre du PIG 2022 pour financer ces travaux de rénovation de placettes dans le centre-bourg.

b. Au SYADEN : rénovation de l'éclairage public (tranche 5)

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a engagé depuis 2017 un programme de rénovation de l'éclairage public. La totalité du parc de lampadaires du cœur de village ayant été remplacé par des luminaires à LED, il convient désormais d'étendre cette rénovation aux principaux axes routiers de la commune.

Le montant de cette 5^{ème} tranche de rénovation de l'éclairage public est estimé à environ 25 000.00 € HT (30 000.00 € TTC) : le SYADEN peut prendre en charge 60 % de ces travaux, la commune 40 %.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 15 000.00 € auprès du SYADEN pour financer la 5^{ème} tranche de rénovation de l'éclairage public, soit 60 % du montant total hors-taxe maximum de l'opération.

c. Au Département de l'Aude : travaux sur voirie communale 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission « Urbanisme / voirie » a réalisé un travail de priorisation des aménagements à mener sur les voies communales. Après un recensement de l'état des voiries de la commune, il apparaît que plusieurs secteurs doivent faire l'objet de travaux durant l'exercice 2022. Le montant total des travaux à réaliser est estimé à environ 75 000.00 € HT (soit 90 000.00 € TTC).

Le Département de l'Aude peut, de par ses compétences, octroyer une subvention à hauteur de 30 % du montant hors taxe des travaux

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 22 500.00 €, soit 30 % du montant total hors-taxe maximum de l'opération auprès du Département de l'Aude pour financer les travaux sur la voirie communale 2022.

d. A la Région Occitanie : rénovation de placettes dans le centre-bourg

Comme indiqué au point n°8, la municipalité a engagé un programme de rénovation de plusieurs placettes du centre-bourg. Le coût de ce projet, qui consistera notamment à moderniser et végétaliser ces espaces publics mais également à les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, est estimé à environ 106 666.00 € HT (soit 128 000.00 € TTC), frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris.

Cette opération est également éligible à un financement de la Région Occitanie à hauteur de 30 % du montant hors-taxe, soit 32 000.00 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 32 000.00 € auprès de la Région Occitanie, soit 30 % du montant total hors-taxa maximum de l'opération, pour financer ces travaux de rénovation de placettes dans le centre-bourg.

e. A l'Etat au titre de la DETR 2022 : rénovation de placettes dans le centre-bourg

Comme suite aux points précédents, Monsieur le Maire indique au conseil municipal que cette opération de rénovation des placettes du centre-bourg est également éligible à une subvention de l'Etat via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022. Le taux maximal de financement sur ce type d'opération est de 40 % du montant total hors-taxa, soit 42 666.00 € dans ce cas.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 42 666.00 € auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022, soit 40 % du montant total hors-taxa de l'opération, pour financer ces travaux de rénovation de placettes dans le centre-bourg.

9. Point sur le personnel

a. Mouvements de personnels

Hervé MARTY, qui a fait valoir ses droits à la retraite le 30 septembre dernier, et Eve COHEN, qui a présenté sa démission pour raisons personnelles à compter du 1^{er} décembre prochain, quittent les services municipaux.

Pour mémoire, Jennifer MATEOS avait quant à elle cessé ses fonctions au sein du service scolaire le 6 juillet dernier : elle est remplacée depuis le 1^{er} septembre par Marlène MAUCH.

Un pot de départ est organisé le 22 octobre prochain. Y ont notamment été invités :

- Les élus du conseil municipal
- Les élus du conseil municipal des enfants (actuel et futur)
- Les agents municipaux
- Les présidents d'association

b. Création d'un emploi non-permanent pour accroissement temporaire d'activité : accueil/communication

Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet pour assurer des fonctions d'accueil physique et téléphonique au secrétariat de Mairie pour une durée d'un an à compter du 02/11/2021. L'agent sera en outre chargé de la communication de la municipalité et de diverses tâches de secrétariat.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- De créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet pour assurer des fonctions d'accueil physique et téléphonique au secrétariat de Mairie pour une durée d'un an à compter du 02/11/2021.

c. Création de 3 emplois non-permanents pour accroissement temporaire d'activité : recensement de la population

Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer 3 postes d'adjoint administratif territorial à temps complet pour assurer le recensement de la population pour une durée d'un mois à compter du 20/01/2022.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- De créer 3 postes d'adjoint administratif territorial à temps complet pour assurer le recensement de la population pour une durée d'un mois à compter du 20/01/2022.

10. Point sur les travaux et les projets en cours

a. Restructuration de l'usine à pains

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a engagé un programme de restructuration de l'usine à pains. Le compteur de chantier en triphasé a enfin été posé par les services d'ENEDIS et mis en service par SOFALEC.

Les appels d'offres sont prêts à être lancés mais le cabinet CV ARCHITECTURE, qui assure la maîtrise d'œuvre de l'opération, conseille d'attendre avant de consulter les entreprises. En effet, la crise sanitaire actuelle entraîne une grande spéculation qui contraint fortement les coûts et les délais d'approvisionnement en matière première : un lancement « prématuré » de la consultation risquerait de provoquer un dépassement de l'enveloppe fixée sur certains lots.

La consultation des entreprises devrait pouvoir être initiée à la mi-novembre 2021 pour un démarrage estimé des travaux à la mi-février 2022.

Pour mémoire, ce projet est financé à hauteur d'environ 530 000.00 € répartis comme suit :

- 230 000.00 € du Département de l'Aude (dont 115 000.00 € destinés à financer l'acquisition du bâtiment)
- 100 000.00 € de la Région Occitanie
- 200 000.00 € de l'Etat via la DETR (45 000.00 €) et la DSIL (155 000.00 €)

b. Aménagement des secteurs 3 & 4 de la RD211

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité fait actuellement procéder à des travaux de sécurisation et de mise en accessibilité de 2 secteurs de la RD211 : le secteur 3 (croisement RD211/avenue du stade/rue de la montagne noire) et le secteur 4 (croisement RD211/avenue de la malepère/chemin de laboual).

La phase VRD touche quasiment à sa fin : seules quelques finitions autour des dalles podotactiles restent à apporter par l'entreprise EIFFAGE Route Grand Sud, en charge de ce lot.

Le totem, fabriqué par la société SOBAT, a été posé le 7 octobre dernier. Il sera très prochainement mis en lumière par l'entreprise ROBERT SA dès que les spots enterrés auront été réceptionnés.

La dernière phase du projet concernera le lot « espaces verts » : la consultation des entreprises est en cours de préparation et devrait être lancée très prochainement. Les travaux de plantation devraient commencer début novembre.

c. Entretien et optimisation du réseau pluvial

La municipalité a entrepris de lancer une vaste campagne d'entretien et d'optimisation de son réseau pluvial. Les travaux, qui consisteront notamment en des curages de fossés, des créations de saignées et des débouchages de buses, concerneront particulièrement 3 secteurs à risque :

- Le chemin du moulin
- Le chemin des genêts
- Le chemin du château d'eau
- Le fossé jouxtant la RD211 à proximité de l'entrée d'agglomération côté Carcassonne (en face de l'accès au lotissement « Les Oliviers »)

La phase mécanisée des travaux sera assurée par l'entreprise QUINDOS EURL, la phase manuelle par les agents municipaux.

11. Point sur la procédure de classement de la commune en catastrophe naturelle suite à l'épisode orageux du 17 juin 2021

Pour mémoire, la commune a été frappée le 17 juin 2021 par un épisode orageux particulièrement important qui a engendré des dégâts sur certains bâtiments et 2 chemins communaux.

La municipalité a donc engagé une procédure de classement en catastrophe naturelle auprès de l'Etat à laquelle une suite favorable a été donnée.

L'arrêté interministériel n° NOR : INTE2127287A, portant reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle, a été publié au Journal Officiel de la République Française (JORF) le 28 septembre 2021 et a été immédiatement communiqué aux personnes qui s'étaient faites connaître en Mairie afin qu'elles se rapprochent de leur assurance.

12. Point sur la vie associative

Octobre Rose : la Marche Rose organisée à l'occasion d'Octobre Rose (opération destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche) se déroulera le dimanche 24 octobre 2021.

Open de d'Entente Tennistique de la Malepère : le traditionnel tournoi Open de l'ETM se déroulera du 16 octobre au 6 novembre 2021.

13. Questions diverses

- Colis de Noël : environ 250 colis seront à distribuer sur la commune cette année aux + 65 ans.
- Remise de la 1^{ère} brioche de l'AFDAIM : comme chaque année, Alain GAGLIAZZO a symboliquement remis la 1^{ère} brioche à M. le Maire lors d'une cérémonie organisée à la salle du conseil municipal le jeudi 7 octobre. La vente a été un succès.
- Après-midis récréatifs : après plus d'un an et demi de suspension liée au Covid-19, les après-midis récréatifs reprennent ce jeudi 14 octobre 2021.
- Boîte à livres : au vu du succès rencontré par celle située près de l'entrée de l'école élémentaire, une deuxième boîte à livres sera prochainement installée à proximité du complexe de tennis R. ADIVEZE.
- Conseil Municipal des Enfants : l'élection du nouveau CME, de son Maire et de ses adjoints se déroulera le jeudi 21 octobre prochain. La passation entre l'ancien et le nouveau CME se fera lors du pot de départ du 22 octobre 2021 et les nouveaux élus seront officiellement installés lors de la cérémonie du 11 novembre.
- Partenariat Acti-City/CIAS/Mairie : Victor BECHEREAU et Marie VERGNES, qui gèrent la maison des jeunes du CIAS, ont rencontré la chargée de mission d'Acti-City pour la mise en place du partenariat. Celui-ci permettrait notamment de proposer des renseignements sur les jobs d'été, des formations, la rédaction de CV, de lettres de motivations, etc. : cela serait de nature à attirer à la maison des jeunes un public plus « âgé » (16-17 ans) à la recherche de ce type d'information et d'actions. Un certain nombre d'éléments devront être mis à disposition pour la réalisation de ces actions (ordinateurs, scanners, photocopieur, etc.) ; le CIAS doit valider le principe de cette collaboration. La municipalité délivrerait quant à elle les cartes Acti-City aux jeunes ayant accompli certaines actions éco-citoyennes.
- Projet QR Code : la 6^{ème} vidéo est en cours de réalisation par les jeunes.

- Recensement de la population : le recensement se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. L'agent coordonnateur sera Lucile JULVEZ ; les agents recenseurs seront Patrick DAZZAN, Francine LUPI et Marie-Christine DOUMENC.
- Zéro-phyto : visite le 6 novembre du jury qui signera la charte « zéro-phyto » et attribuera les gratifications en fonction de l'engagement de la commune dans cette démarche.

La séance est levée à 21h05.

Le présent procès-verbal a été affiché le **19/10/2021** au secrétariat de Mairie.